

République Française  
Département du Loiret



## Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 22 Novembre 2022

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mardi 22 Novembre 2022

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 29                | 24       |                           |

| Vote           |
|----------------|
| <b>Aucun</b>   |
| Pour : 0       |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 29/11/2022  
Et  
Publication du : 29/11/2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courriel aux conseillers municipaux le 15/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été mis en ligne le 15/11/2022.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme BELLOT Elisabeth à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André

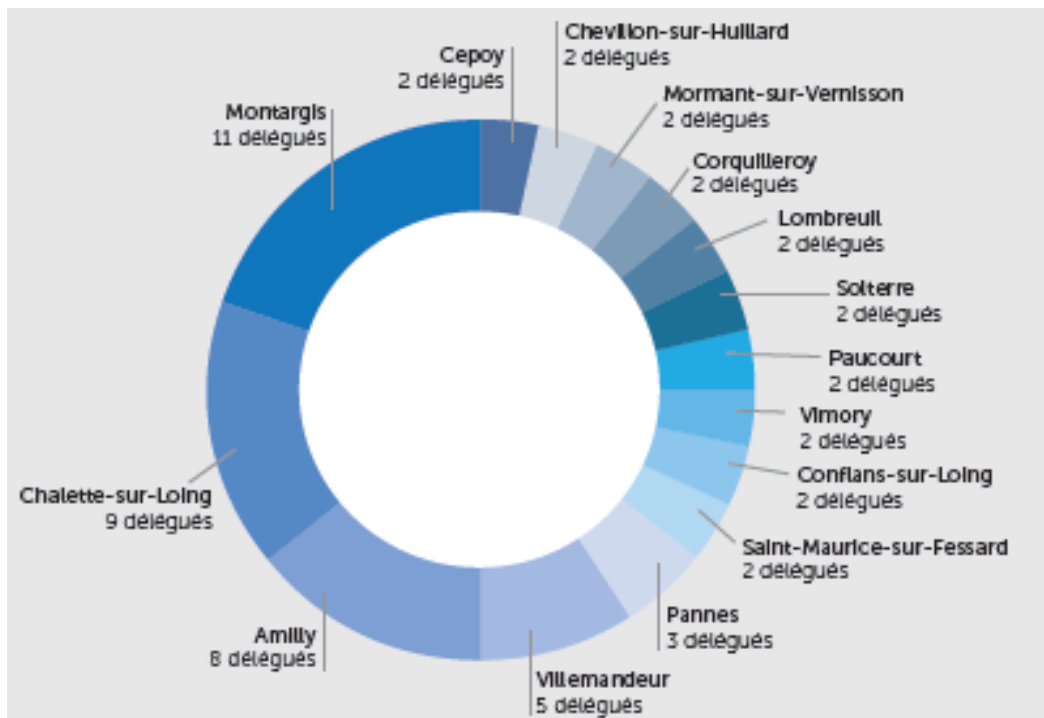
**A été nommé secrétaire** : M. TOURATIER Claude

### 2022-088 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'AME - EXERCICE 2021

Le Conseil Communautaire doit se réunir au minimum 4 fois par an. Il a connu une activité soutenue puisqu'en 2021 il s'est réuni en 7 occasions en séance publique et a pros 353 délibérations. Les 7 réunions du Conseil ont été précédées d'une réunion de Bureau, constitué du Président, du Premier Vice-président, des Vice-présidents et des Conseillers Communautaires déléguées. Chacune des communes y est représentée. Les projets de délibération sont soumis préalablement aux Commissions concernées.

Les Commissions permanentes sont constituées de 19 membres. Chaque commune y est représentée. Les communes d'Amilly, Châlette-sur-Loing, Montargis et Villemandeur disposent néanmoins chacune de 2 membres.

Les décisions prises lors des Conseils Communautaires sont préparées préalablement au sein des 18 Commissions spécialisées (Développement économique et touristique, Ruralité, Finances, Intercommunalité, Travaux, Urbanisme, Logement, Transport, Affaires Culturelles, Sports, Affaires Sociales, Sécurités et accessibilité des Etablissements Recevant du Public, Environnement, Développement durable, Service publics locaux, Accessibilité des personnes handicapées.



Conformément à la loi de l'août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la communauté d'agglomération a adapté ses statuts et **exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les sept compétences suivantes** :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre sociale de l'habitat
- Politique de la ville
- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). L'AME
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets

La Communauté d'Agglomération **exerce en outre en lieu et place des communes les compétences optionnelles suivantes** :

- Voirie et parcs de stationnement
- Eau et Assainissement
- Construction et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires

Elle exerce aussi les nombreuses compétences facultatives :

- Protection de l'environnement et développement durable d'intérêt communautaire
- Rivières et canaux
- Institut médico éducatif, en matière d'investissement
- Politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire

- Office des retraités et personnes âgées de l'agglomération montargoise
- Action en faveur de la lutte contre l'illettrisme
- Comité des œuvres sociales
- Exercice du droit de préemption urbain
- Participation au SDIS
- Solution aux actions de formation
- Construction, aménagement et gestion de bâtiment pour l'accueil de services publics d'intérêt communautaire
- Centre médico scolaire et centre medio sportif
- Gestion du cimetière
- Fourrière animale
- Gestion des eaux pluviales urbaines

L'AME gère également une police intercommunale sur 10 communes (Cepoy, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre, Vimory).

L'exercice 2021 a été fructueux,

#### Le Développement Economique et Touristique

Le Conseil communautaire a instauré des dispositifs d'aides directes aux commerçants (Aides dans le cadre du FISAC, Projets structurants, Coopération économique des 4 EPCI, Territoire d'Industrie), à ce titre 5 commerçants ont bénéficié de cette aide en 2021.

- Sur le plan touristique, la restructuration et l'agrandissement du Port de Plaisance sur le canal de Briare et la Ville de Montargis, est devenu, une étape fluviale incontournable.
- Afin de faciliter, de sécuriser et d'optimiser la déclaration de la taxe de séjour par les hébergeurs, L'Agglomération a mis en place, la plateforme numérique de collecte de la taxe de séjour.

#### La Politique de la Ville et les Affaires sociales

L'accessibilité au service de transport a été renforcé. Sur le plan de la Cohésion sociale, l'Agglomération a co-signé un Contrat de Ville avec l'Etat, un dispositif qui consiste à mettre en œuvre les projets dans le cadre du développement social urbain en faveur des quartiers définis comme prioritaires.

Ouvert en 2014, l'Espace Multi Service (EMA), est un espace multiservice qui est devenu incontournable pour les habitants dans laquelle l'on retrouve les services de proximité. EMA offre des services de proximité complétés par des partenaires (CIDFF, BGE, AVL, Banque de France, etc.) avec 757 mises à disposition gratuite des salles dont la valorisation est estimée à 19 335 euros.

A noter que les élus du Conseil communautaire ont approuvé l'attribution d'une enveloppe de subvention d'une valeur globale de 230 920 euros au titre de l'exercice 2021.

#### L'Aménagement de l'espace – Logement

L'action de l'AME s'est traduite par les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH (Programme Local de l'Habitat) et PDU (Plan de Déplacement Urbain).

Pour le l'habitat, l'Agglomération s'est engagée contre l'habitat indigne et sur des projets d'amélioration de l'habitat

#### Le Développement durable et Environnement

Engagée dans les questions de développement durable et de transition énergétique, dans la continuité des actions entreprises depuis plusieurs années avec le TEN (label attribué aux collectivités volontaires ayant présenté un plan d'actions à engager dans les 3 ans, en faveur de la Biodiversité) et le CAP'CITERGIE.

#### La Culture ; Musée Girodet, Agorame, La Maison de la Forêt

Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre, c'est 4450 visites dont 18 groupes « scolaire et étudiants » et 17 groupes « adultes » soit +24% par rapport à l'an dernier. Le Musée a proposé différents événements parmi lesquelles :

- La Nuit au Musée
- Des animations variées pendant les vacances d'été
- Les journées européennes du patrimoine
- L'exposition Delacroix et le duel romantique

La saison culturelle a été riche avec une augmentation conséquente des fréquentation (3969 inscrits à la médiathèque, 2140 nouveaux adhérents à l'Agorame, contrairement à la Maison de la Forêt qui voit sa fréquentation passer de 7000 individuel à 1400 dû aux fermetures en raison d'absence de personnel du 1<sup>er</sup> janvier au 19 mai puis du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin.

#### Le sport

La politique sportive de la Communauté se développe principalement autour de trois équipements :

- Le complexe sportif du Château Blanc
- Le vélodrome de la Forêt
- Le plan d'eau de Cepoy

Les activités sportives reconnues d'intérêt communautaire ont bénéficié des subventions de fonctionnement, à savoir : A.C.C.L.A.M.E à hauteur de 5 500.

#### Cadre de vie et territoire

L'Agglomération a réalisé d'important travaux sur le réseau d'eau potable (renouvellement de réseau en maîtrise d'œuvre interne, renouvellement de réseau dans le cadre du contrat DSP SUEZ, réhabilitation de branchements plomb). L'Agglomération doit surveiller la qualité de l'eau distribuées aux usagers de son territoire, veiller à l'animation agricoles pour la protection de la ressource en eau car cela permet de répondre aux forts enjeux identifiés.

1737 autorisations d'urbanisme ont été instruites par les services ADS, soit +439 (+34%) par rapport à l'année précédente. Elle se répartissant de la manière suivante :

- 21 permis d'aménager
- 519 permis de construire
- 66 permis de construire modificatifs ou de transfert

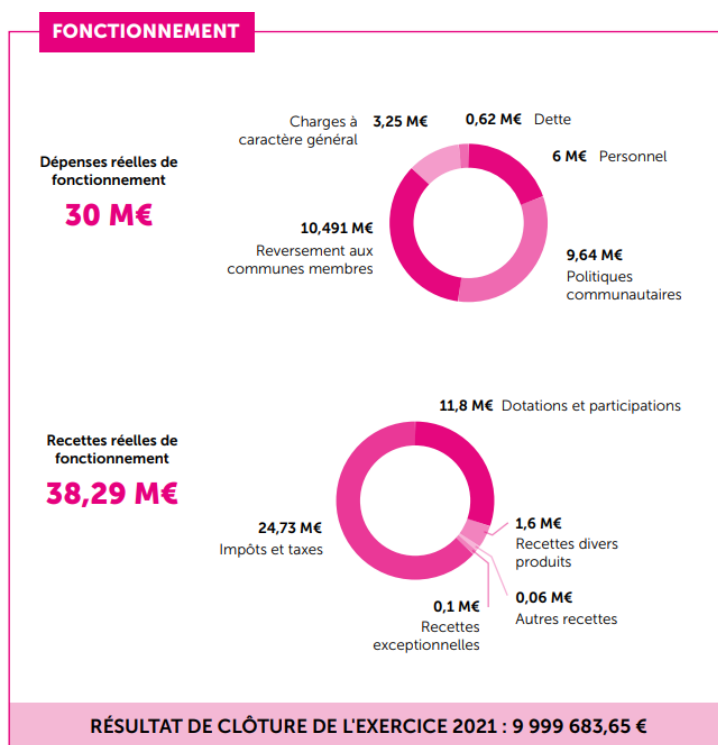
- 20 permis de démolir
- 871 déclarations préalables
- 240 certificats d'urbanisme opérationnels
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'AME a mise en place le GNAU (Guichet Numérique de dépôt des autorisations d'urbanisme).
- Concernant le plan urbanisme opérationnel, il convient de noter, l'achèvement de la commercialisation des 23 terrains pour de l'accession à la propriété et la création du nouveau pôle multimodal du plateau réalisé par l'Agglomération.

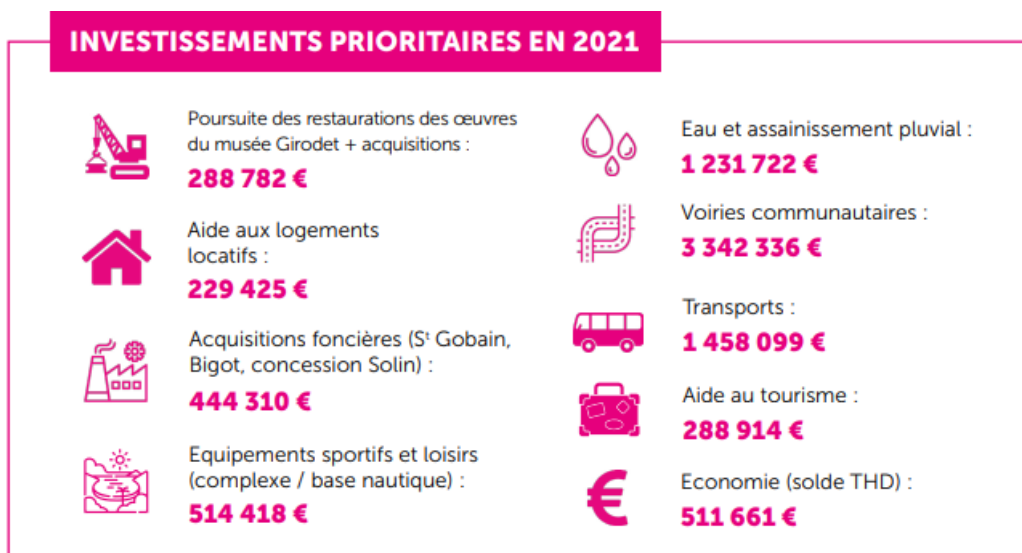
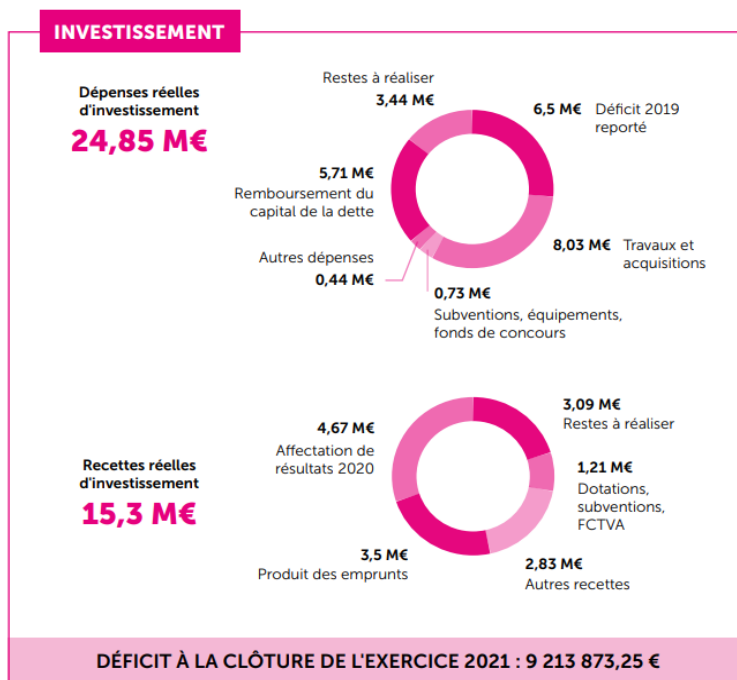
Les moyens humains

En terme de moyen humain, 18 agents sont arrivés en 2021 pour 20 agents partis. Aujourd'hui l'Agglomération emploie 121 agents dont 8,26% de contractuel sur emploi non permanent, 19,01% contractuel sur emploi permanent et 72,73% de fonctionnaires.

Le budget

Le budget de fonctionnement de l'agglomération est de près de 40 M€ en fonctionnement et de 33 M€ en investissement.





Ce rapport d'activité et ces annexes, sont consultables en Mairie.

➤ **Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/11/2022  
**Le Maire,**

**Denise SERRANO**